

## **Postes disponibles**

### **Responsable aux relations de travail**

#### **Les fonctions du ou de la responsable aux relations de travail sont :**

- de siéger au Comité exécutif et au Conseil syndical;
- de coordonner et gérer le traitement des griefs;
- de s'assurer du respect des délais dans le traitement des griefs et de la mise à jour des dossiers;
- d'agir, entre autres, comme responsable des règlements de griefs, des lettres d'entente et de la négociation d'ententes particulières avec l'Université concernant l'application pour des aménagements à la Convention collective;
- d'agir comme intermédiaire entre les membres et l'AFPC lorsqu'un grief est déféré en arbitrage;
- de participer à toute rencontre en matière de relations de travail avec l'employeur;

#### **Le ou la responsable aux relations de travail est aussi en charge :**

- de ce qui touche la santé et sécurité au travail et peut nommer une personne qui lui sera redevable à cette tâche;
- de recevoir, de pair avec le ou la responsable aux affaires internes, les commentaires des délégués ou déléguées sur la Convention collective en vue des prochaines négociations;
- de transmettre, à la fin de son mandat, à sa successeure ou son successeur tous les biens du Syndicat qu'elle ou il avait sous sa garde;
- de se voir confier toute autre tâche qui peut, de temps à autre, lui être déléguée.

### **Délégué(e)s**

Outre sa participation au Conseil Syndical (CS) (*Voir Statuts et règlements, section documents*), Le ou la délégué(e) syndical(e) est un rouage essentiel de la vitalité syndicale en sa qualité de courroie de transmission entre les membres et le Comité Exécutif (CE) (*Voir Statuts...*). Devant le défi que pose la diversité des situations d'emplois des membres SAREUS

d'une faculté à l'autre, ainsi que des difficultés particulières inhérentes au statut d'employé(e) étudiant(e), l'efficacité des exécutants du SAREUS qui, au demeurant, ne connaissent pas parfaitement les spécificités de chaque faculté et département, repose sur un réseau de délégué(e)s motivé(e)s dispersé(e)s sur le campus. C'est pourquoi nous sommes continuellement à la recherche de délégué(e)s pour améliorer notre capacité à répondre aux divers besoins de nos membres dans les facultés et départements qui ne jouissent pas déjà de la présence d'un ou d'une déléguée SAREUS.

### **Le rôle de la déléguée ou du délégué est notamment :**

- de défendre les droits et intérêts des membres qu'elle ou il représente tout d'abord en surveillant l'application de la Convention collective;
- de recevoir les plaintes des membres et de les acheminer au Comité exécutif si nécessaire;
- de souligner les points faibles de la Convention décelés par les membres de sa faculté ou de son département de travail ou par elle-même ou lui-même de sorte qu'ils puissent être corrigés aux prochaines négociations;
- d'assurer la réalisation des exercices de démocratie participative propre au Syndicat et, en ce sens, de voir à ce que les membres soient bien informés des activités du Syndicat et de mettre tout en oeuvre pour qu'elles ou ils y participent activement;
- de faire périodiquement rapport de ses activités syndicales à la ou le responsable des affaires internes.